Commune de Vaux-sur-Morges
Nature et diversité

Préavis au Conseil général N° 08 / 2026

Demande d'un crédit de 42'000.- frs TTC pour la mise en place d'un abribus arrêt « Village » direction Apples

Préavis adopté par la Municipalité le 18 mai 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers·ères,

1. Introduction

La desserte du village de Vaux-sur-Morges par les transports publics a été améliorée par l'évolution de la ligne de trafic régional n° 740. Actuellement, l'arrêt « Village » possède des quais conformes dans les deux directions, mais seul celui direction Morges est équipé d'un abribus. L'attente se fait sans protection contre les intempéries et sans assise en direction d'Apples.

Les élèves se rendant à l'école à Apples empruntent les bus de ligne et utilisent donc cet arrêt quotidiennement.

Sur les 4 arrêts de village, celui-ci est le dernier à ne pas bénéficier d'un abribus existant ou en cours de planification. Afin d'homogénéiser la situation sur l'ensemble de la Commune, la Municipalité souhaite compléter l'aménagement de ce quai en répondant aux normes en vigueur en l'équipant d'un abribus.

2. Projet

Le projet consiste à poser un abribus conforme à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Cet aménagement prévoit la création d'un socle de fondation en béton et la pose d'un abribus identique aux modèles déjà en place dans le village. Cet aménagement viendra compléter les travaux entrepris en 2023 pour adapter la hauteur du quai de l'arrêt de bus concerné.

Les parois latérales et de fond de l'abri seront construites en verre de sécurité anticollision d'oiseaux afin d'offrir une transparence à proximité des croisements et de garantir un ouvrage s'intégrant dans le site.

Le projet est situé sur une parcelle privée (parcelle n°85), une convention d'emprise a été établie avec la propriétaire concernée. L'emprise de ce nouvel aménagement est d'environ 6 m^2.

3. Détails et plan de l'aménagement

Arrêt « Village » direction Apples :

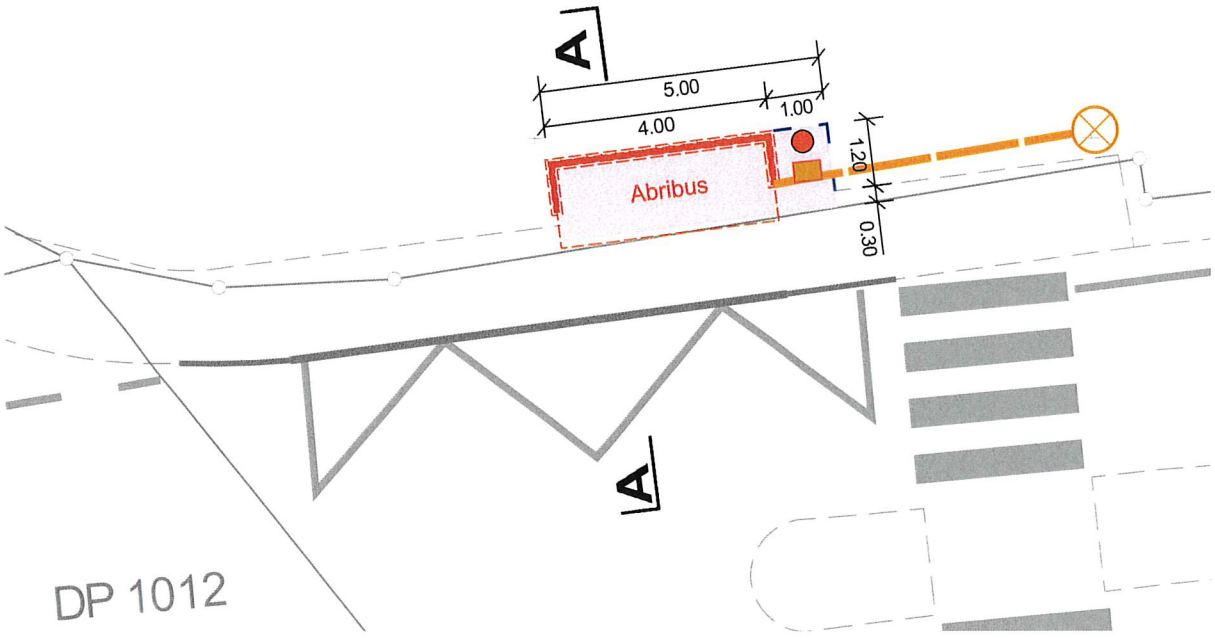

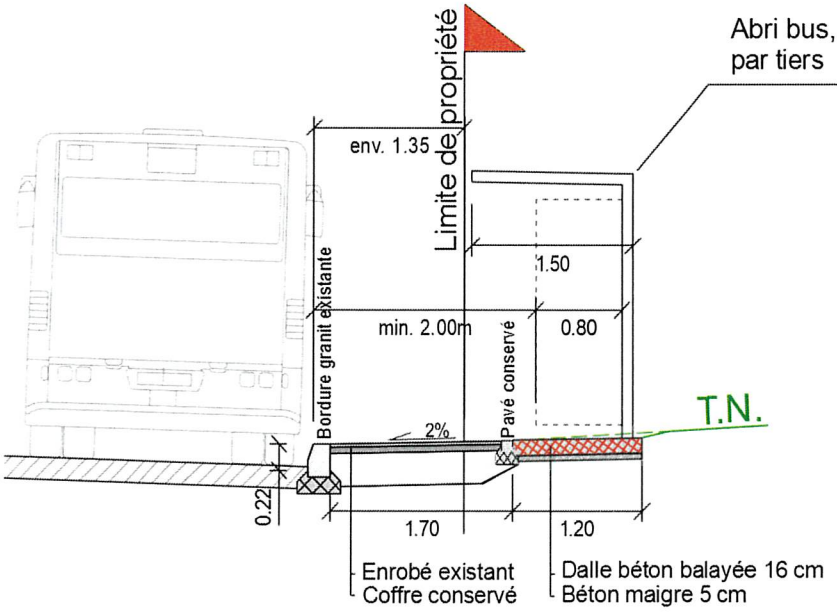

Coupe aménagement projeté



Exemple abribus projeté

4. Planning

Votation du crédit	juin 2026
Début des travaux	été 2026

5. Coût des travaux

Le coût des travaux est détaillé ci-après :

Génie civil	CHF	6'500.00
Abri bus	CHF	28'500.00
Honoraires d'études et direction des travaux	CHF	4'000.00
Prestations de géomètre	CHF	1'000.00
Location terrain parcelle 85 - durée 30 ans	CHF	1'000.00
Divers et imprévus	CHF	1'000.00
TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	**CHF**	**42'000.00**

Les montants ci-dessus ont été définis sur la base d'offres établies par des entreprises spécialisées.

6. Financement

Le montant de ces travaux sera financé par les liquidités courantes et/ou par un emprunt auprès d'un établissement du choix de la Municipalité.

Au niveau comptable, il sera amorti sur une durée de 10 ans conformément aux nouvelles normes MCH2.

Hormis l'amortissement annuel, il n'y aura pas d'incidence sur le budget de fonctionnement.

7. Conclusion

Fondé sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers·ères, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Général de Vaux-sur-Morges

- vu le préavis N° 02/2026 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission de gestion,

- considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux selon le présent préavis ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit pour ces travaux d'un montant de 42'000.- frs TTC ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
- d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 10 ans.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 mai 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic — La Secrétaire

Yves Schopfer — Barbara Vanrietvelde

Approuvé par le Conseil général dans sa séance ordinaire du 22 juin 2026.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président — La Secrétaire

Claude-Alain Gebhard — Barbara Vanrietvelde